

**Séance plénière ordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 13 décembre 2021, de 19h00 à 23h22 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	PDC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	PDC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	PDC	Présent
	Membre - Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	PDC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre	Chantal Roh	CR	PDC	Présente
	Membre	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre - Suppléant COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre	Christine Cavallera	CC	PLR	Présente
	Membre	Ermina Curic	EC	PDC	Présente
	Membre	Michel Declercq	MD	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Sara Felley	SF	AV	Présente
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	PDC	Présent
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	PDC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre	Pascale Moos	PM	PDC	Présente
	Membre	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
Membre - COGEST	Cindy Papilloud	CP	PDC	Présente	
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent	
Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre	Dominique Studer	DS	PDC	Présent	
Membre	Amaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Membre	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Absents	Membre	Pascal Coudray	PC	AV	
	Membre arrivé sur le tard	Raphaël Roh	RR	AV	Arrivé plus tard
Excusés	Membre	Alain Coquisart	AC	PLR	

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 18 octobre 2021
- 3) Nomination de l'organe de révision officielle de la municipalité
 - Message du Conseil communal
 - Discussion
 - Vote
- 4) Coefficient d'impôts et taux d'indexation
 - Présentation par l'Exécutif
 - Discussion
 - Vote
- 5) Budget 2022
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la commission de gestion
 - Discussion
 - Vote
- 6) Présentation du plan financier 2023-2026
- 7) Règlement du conseil général de Vétroz 2021-2024 (2^{ème} lecture)
 - Message du bureau
 - Discussion
 - Vote
- 8) Octroi d'un crédit d'engagement d'un montant brut, soit avant subvention cantonale, de Fr. 3'521'790.— TTC en lien avec le projet d'extension du centre scolaire des Plantys.
 - Message du Conseil communal
 - Rapport de la COGEST
 - Discussion
 - Vote
- 9) Postulat déposé par le groupe AV sur la biodiversité
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
- 10) Postulat déposé par le groupe AV sur l'énergie
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
- 11) Information de la part de l'Exécutif
- 12) Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente.

Il rappelle les mesures de protection en vigueur contre la Covid-19.

Au vu du volume à traiter, nous avons avancé la séance d'une heure.

Il y a eu une erreur dans l'envoi du rapport de la Cogest, cela a été corrigé. Tous les chefs de groupe l'avaient déjà en leur possession.

La majorité absolue est atteinte puisque nous sommes plus de seize conseillers.

PDC : tous les membres sont présents.

PLR : un excusé, Alain Coquisart (AC) pour motif professionnel.

AV : pas d'excusés, mais 2 absents Raphaël Roh et Pascal Coudray.

27 présents, le Président du Conseil général ne votant pas, nous avons 26 votants.

PMV remercie Yannick Berner (YB) pour l'invitation à l'amicale des fanfares PLR adressée aux élus du CG.

M. Maurice Chevrier s'est excusé de ne pouvoir être présent. PMV a appris qu'il avait été invité sans en être informé. Cela l'a extrêmement surpris et un tantinet agacé.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour. La convocation a été envoyée dans les délais, elle avait de nombreuses annexes. Merci d'avoir relevé qu'il manquait le rapport de la Cogest. Cela a été corrigé.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est tacitement accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2021

Il a été transmis par e-mail. Tous les groupes entrent en matière. Les groupes approuvent le PV et remercient JBG qui a pris le PV en remplacement de MRR excusée ce soir-là pour raison de santé.

Le procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 18 octobre 2021 est approuvé tacitement l'unanimité.

3. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Le président de la Municipalité, Olivier Cottagnoud (OC) prend la parole.
Le CM propose pour la 3^{ème} fois la fiduciaire BDO.
Le contact pris avec M. Chevrier a été établi dans un souci de transparence.

DISCUSSION

PLR entre en matière
AV entre en matière
PDC entre en matière

L'entrée en matière est acceptée par tous les groupes.

FF prend la parole **Annexe 1**

XB relève que nous avons perdu 6 mois alors que nous aurions pu décider alors.

VOTE

Vote du CG sur la proposition de la municipalité d'attribuer à BDO le contrôle des comptes communaux.

NB ! Raphaël Roh est arrivé, nous sommes à présent 28, il y a 27 votants.

La nomination de l'organe de révision BDO pour le contrôle financier de la municipalité est rejeté par 16 voix contre 9 et 2 abstentions

PMV demande une suspension de séance pour réunir les chefs de groupes et le bureau.
Après discussion, l'idée était de sortir de la crise et faciliter la gestion de la commune, le CG, par son bureau, exclu de faire le bras de force.

PMV, en sa qualité de président et selon les différents mails du SAIC par Maurice Chevrier, demande le vote pour attribuer le mandat à la firme de révision FIDAG.

La nomination de l'organe de révision FIDAG pour le contrôle financier de la municipalité est accepté par 17 voix contre 5 et 5 abstentions

La proposition de confier le controlling de la municipalité au groupe Fidag est acceptée.

PMV demande à OC de communiquer cette décision auprès du SAIC.

4. COEFFICIENT D'IMPÔTS ET TAUX D'INDEXATION

Ils sont actuellement de 1.15 et 160 % actuellement.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

OC propose de garder le coefficient actuellement à 1.15 à son taux actuel. Il y a eu pas mal d'augmentation de taxes ces dernières années. Il n'est pas désiré d'augmenter encore les charges des ménages. Pour ce qui est de la dette, avec l'école de Bresse, elle diminuera dans les prochaines années.

Tous les groupes entrent en matière,

DISCUSSION

FF [Voir annexe 1](#)

VOTE

Tous les groupes acceptent l'entrée en matière et tous les membres présents acceptent le coefficient proposé par le CM à 1.15.

Tous les groupes acceptent l'entrée en matière et tous les membres présents acceptent le taux proposé par le CM à 160%.

5. BUDGET 2022

PMV : Comme l'année dernière, le budget se lira rubrique par rubrique d'abord par le compte de fonctionnement et ensuite par celui des investissements, puis nous passerons au vote final du budget 2022.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

OC présente l'état financier de la Municipalité.

Il n'y aura pas de renchérissement pour les traitements du personnel communal.

Dette par habitant, dans les années 2000, nous étions à 6000.-/habitant, puis cela a baissé et est remonté pour les raisons que vous connaissez.

Les indicateurs financiers ne sont plus établis sur 5 points, mais à présent sur 8 points.

OC demande au nom du CM d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Xavier Berthouzo (XB) lit le rapport de la Cogest. Il se fera en 3 parties

PMV passe la parole aux collègues du CG, il n'y a pas de remarques.

Daniel Roh (DR) précise qu'il y a eu quelques petites modifications dans les amendements présentés dans les rapports.

La codification des rubriques a changé en prévision du passage en MCH2.

DISCUSSION

DR demande un vote à bulletin secret pour tous les amendements déposés. Cela est accepté.

Helen Minguely-Coudray (HMC) demande si le oui est bien une acceptation de l'amendement et le non un rejet de l'amendement. PMV le confirme.

DR défendra les amendements face au CG avant le vote. Le CG est d'accord avec ce mode de travail.

PMV cite la rubrique et ne lit pas les détails des rubriques, si pas de remarques, il poursuivra la lecture.

Le CG est d'accord. Les groupes entrent en matière.

Pour informations les amendements seront votés de la manière suivante.

Les personnes qui acceptent l'amendement répondent par oui et ceux qui rejettent répondent par non.

Les chefs de groupes récoltent les bulletins et dépouillent en commun.

A) Comptes de fonctionnement

Amendement de la COGEST sur le personnel des finances et contributions 0290.3010.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
0210.3010.00	10.2.1	Collaborateur contentieux Personnel des finances et contribution	279'600.00	250'600.00	-29'000		

OC dit que le poste des débiteurs peut être perfectible.

Les taxes sont un gros travail et l'équipe en place œuvre déjà en flux tendu.

DR dit que la Cogest comprend qu'il y a beaucoup de changements au sein des activités du bureau.

Le groupe DC par Michel Declerc (MD) demande de refuser cet amendement et d'aller dans le sens de la Municipalité au vu du flux tendu des tâches et des taxes supplémentaires encaissables.

L'amendement sur le budget du personnel des finances et contribution 0210.300.00 est rejeté par 15 voix contre 13

Amendement de la COGEST sur le personnel de l'entretien du bâtiment 0290.3010.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
0290.3010.00	10.2.5	Chef section paysagiste			100 000		

Stéphane Papilloud (SP) prend la parole : les TP ont un employé en arrêt maladie, un employé est parti à la retraite. Le service tourne avec 5 personnes. Suites à l'audit effectué sur les TP, il en est ressorti que le service n'était pas assez structuré. Il nous a été demandé de faire une ventilation par rubrique. Comme un responsable parc et jardins par exemple. Il est une classe supérieure à celle d'un ouvrier normal. Chaque année nous avons dû donner la plantation des îlots de verdure à une entreprise extérieure.

FF Voir annexe 1

HMC annonce que l'AV va rejeter l'amendement à la majorité.

Arnaud Zufferey (AZ) demande si la personne engagée aura plus de capacité dans le domaine.

SP répond que cette fois la personne engagée accomplira sa tâche et connaîtra bien le domaine.

DR demande pour la réponse « cette fois ». SP confirme que la personne engagée ne donne pas satisfaction actuellement, elle a des qualités mais a besoin de quelqu'un pour la diriger.

L'amendement sur le personnel de l'entretien du bâtiment 0290.3010.00 est rejeté par 21 voix contre 6 et 1 abstention

NB ! Cet amendement n'a pas pu être retenu selon le libellé de notre RCO.

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
2120.5060.00		Mobilier scolaire	55'000	80'000			

Amendement de la COGEST sur le transport des élèves au CO 2130.3130.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
2130.3130.00	10.2.6	Transport des élèves au CO	150'000.00	186'000	+36'000		

DR dit que cela faisait partie du budget 2021 qui n'est pas été utilisé, puis a été supprimé du budget 2022. La Cogest propose de remettre ce montant au budget. L'abonnement élargi est plus pratique pour l'interaction entre les élèves.

OC informe que les enfants peuvent aller en car à Sion de manière illimitée. Il y a actuellement une discussion au CO pour être moins stricte et laisser les gens aller à Balavaud, ou Ardon, ou les hauts de Conthey. Il n'y a pas encore de consensus dans le CA du CO.

DR : Nous vous proposons un nouveau système. Actuellement nous payons 36'000. — pour laisser les enfants aller à Sion faire du shopping. Est-ce au contribuable de payer cela ? Nous n'éliminons pas cette possibilité mais au lieu de cela pour quelques 220 élèves du CO, nous avons privilégié la carte "multicourses". L'élève qui a besoin d'une, l'utilisera et celui à qui il en faut plus pourra les utiliser aussi. Seul 7 cartes en plus de celles distribuées ont été demandées. C'est très peu. Pourquoi payer 36'000.- pour si peu de déplacements. Si vous acceptez ce système, nous écrirons aux parents pour informer que nous ne limiterons pas seulement à 2 cartes sur l'année scolaire, mais que l'offre sera elle aussi illimitée jusqu'à la rentrée 2022-2023.

MRR relève que de venir au guichet retirer des cartes "multicourses" met les bâtons dans les roues, et cela ne pousse pas à la mobilité douce et ce sont les parents qui feront les déplacements. De plus, si 35'000. — pour un site Internet n'est pas excessif, 36'000. — pour des abonnements illimités n'est pas si cher non plus.

HMC dit que les jeunes ne vont pas qu'à Sion pour faire du shopping, mais aussi pour avoir une vie sociale. Inciter les jeunes à aller au bâtiment communal leur permettra de commencer un début de travail civique.

FF Voir annexe 1

DR dit que ces cartes peuvent être utilisées par un autre membre de la famille.

OC, la carte n'est valable que jusqu'au croisement de Conthey, le reste du trajet est couvert par la carte CO.

YB dit qu'il serait bien de favoriser l'échange intercommunal.

OC dit que le CA du CO étudie une solution pour mieux voyager dans le secteur.

L'amendement transport des élèves au CO 2130.3130.00 est rejeté par voix 17 contre 8 et 3 abstentions

Amendement de la COGEST sur l'animation socio-culturelle 5440.3010.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
5440.3010.00	10.2.2	Animation socio culturelle	143'900	81'900	62'000		

DR dit que la Cogest souhaiterait une évaluation sur les besoins des animations socio-culturelles. 4 ans après, on demande une personne en plus, alors qu'il ne semble n'y avoir rien de visiblement supplémentaire par rapport à cette époque-là.

Fabien Papilloud (FP) Lydia et moi nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un manque de vue complète sur des sujets liés dont chacun s'occupait dans son dicastère. On ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé ces 4 dernières années. On pourrait profiter de ce poste pour mettre en œuvre nos différentes politiques que ce soit en intégration des générations, en sociale et sportives. Il faut savoir que nous allons investir quelques millions pour différentes places et qu'il faudra les animer. Il y a aussi des subventions que cette personne devra aller chercher pour financer les animations.

Lydia Moix (LM) il y a 11 mesures dans le plan d'action du CM qui concernent ce poste.

Pietro Falco (PF) Voir annexe 2

L'amendement animation socioculturelle 5440.3010.00 est accepté par 24 voix contre 1 et 3 abstentions

Amendement de la COGEST sur Personnel UAPE 5452.3010.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
5452.3010.00	10.2.3	Personnel UAPE	406'800	303'300	103'500		

DR concernant le personnel de l'UAPE, la Cogest a modifié certains amendements. Le montant a été modifié après le dépôt de l'amendement. Est-il nécessaire d'avoir un tel montant pour l'UAPE de Bresse alors que nous ne savons pas encore quand cette structure entrera en fonction. Les travaux n'étant pas encore terminés. Une demande crédit supplémentaire est possible.

FB rappelle que le projet d'UAPE de Bresse est prévu pour 24 places. Pour ce nombre il faut le personnel soit une éducatrice reconnue. Le montant demandé correspond au besoin si les 24 places sont prises.

Cindy Papilloud (CP) prend la parole pour le groupe DC qui recommande de soutenir l'amendement. Cette structure n'est pas encore terminée et mériterait un audit pour évaluer les besoins en personnel. Le groupe estime que le montant doit être adapté au moment de la mise en service de l'UAPE et pas maintenant.

OC dit que le CM demande un budget prévisible et ne voit pas ce qu'un audit peut faire. Et combien de temps faut-il au CG pour accepter un crédit supplémentaire.

DR dit qu'il faut un mois à la Cogest, sauf pendant les vacances estivales, plus selon les séances du CG.

OC dit qu'il faudra plus longtemps et qu'on ne pourra pas engager.

DR dit que le but des UAPE dans les centres scolaires sont pour éviter les déplacements entre les centres. Il y a actuellement 12 enfants en attente pour 3 à 4 jours par semaine.

AZ s'exprime à titre personnel. Bloquer la possibilité d'engagement peut prêter à l'engagement professionnel d'un parent.

OC dit que les normes cantonales sont d'un accompagnant pour 12 enfants. Les subventions du canton tombent selon l'effectif.

L'amendement Personnel UAPE 5452.3010.00 est accepté par 13 voix contre 11 et 3 abstentions

Amendement de la COGEST sur Personnel administratif 7900.3010.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
7900.3010.00	10.2.4	Personnel administratif	274'100	170'800	103'300		

DR prend la parole et dit que l'échelle de traitement de l'Etat du Valais est bien plus bas que le montant mis au budget. Explications de la municipalité sur des erreurs de répartition de montants. La Cogest retire son amendement par rapport au montant total, mais le maintien pour la correction de l'erreur comptable.

L'amendement personnel administratif 7900.3010.00 modifié pour la correction de l'erreur comptable est accepté par 27 voix et 1 abstention

B) Comptes d'investissement 2022

La discussion est ouverte et qu'elle porte d'abord sur les comptes de fonctionnement rubrique par rubrique.

Amendement de la COGEST sur Centre scolaire UAPE 5450.5040.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
2120.5040.1102 5450.5040.00		Centre scolaire UAPE	30'000	130'000	100'000		

DR explique que la Cogest a dû corriger le chiffre du compte, il n'était pas dans la bonne rubrique. Il est amendé un montant de 100'000. — pour étudier le projet de l'UAPE aux Plantys. La possibilité de construire en joignant les bâtiments au lieu de perdre du terrain de récréation avec une nouvelle construction.

Mathieu Fournier (MF) Voir annexe 3 au nom du groupe DC qui estime important de soutenir cet amendement. Il soutient l'intégration de l'UAPE dans le centre actuel au lieu de le placer sur le terrain de récréation.

Dominique Kuster (DK) informe que l'UAPE en étage n'est pas judicieux pour différentes raisons. Le projet n'est qu'au stade de l'esquisse. Il n'est effectivement pas judicieux de perdre le terrain de récréation.

DR informe que le but de ce crédit était pour ne pas perdre de temps avec le futur projet aux Plantys. Pour le greffer également sur le projet de Bresse, faire des économies et ne pas bloquer le projet.

DK dit que le chantier de Bresse débutera l'été prochain. Celui des Plantys prendra encore une année.

HMC trouve le début intéressant sur l'UAPE, mais peine à trouver le lien avec la mission de la Cogest.

DR explique que les coûts d'installations de chantier, ouvrier etc. Comme nous n'avons pas de commission édilité urbanisme, on se doit de se poser des questions à la Cogest.

On espère que d'ici une année, nous pourrions nous contenter des chiffres et passer plus de soirées à la maison.

L'amendement Centre scolaire des Plantys, structures, UAPE 5450.5040.00 est accepté par 19 voix contre 4 et 5 abstentions

Amendement déposé par Xavier Berthouzo Réfection Chatelan 6150.5010.06

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
6150.5010.06		Réfection Chatelan	55'000	000	-55'000		

XB explique son amendement.

SP explique que ce matériau est beaucoup moins onéreux que le goudronnage. Qu'il retient les polluants et satisfait les agriculteurs qui trouvent une route moins défoncée que s'il n'y avait rien.

Chantal Roh (CR) confirme que le groupe DC soutien SP.

PF s'est renseigné, ce produit est chauffé, il est écologique, il est garanti entre 5 et 10 ans.

Il est homologué pour les zones protégées.

L'amendement Réfection Chatelan 6150.5010.06 est rejeté par 20 voix contre 3 et 5 abstentions

Amendement déposé par Xavier Berthouzo _Aménagement écopoints 7300.5030.00

CPTÉ	COGEST	RUBRIQUE	MONTANT	AMENDE	DIFFERENCE	OUI	NON
7300.5030.00		Aménagement écopoints	108'000	0,00	-108'000		

XB explique son amendement. XB demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre que ce poste soit bénéficiaire avant de faire de nouveaux aménagements.

CR le groupe DC s'oppose à cet amendement. Malgré le passage des camions videurs, il y a toujours des déchets posés à côté des moloks, car ils sont pleins.

DR la Cogest a aussi pris position sur cet amendement. Magnot est mal desservi en écopoint. Elle recommande de rejeter cet amendement

SP explique que les levées ne coûtent pas plus. Elle se paie à la tonne autant en déchet qu'en transport. Si nous avons plus de levées, nous avons plus de rentrées financières grâce aux papiers et cartons.

XB dit que le personnel municipal doit aussi passer du temps pour ces écopoints. Il va toutefois retirer son amendement.

L'amendement Aménagement écopoints 7300.5030.00 est retiré.

Arrivé au terme du budget 2022, il n'y a pas d'autres questions sur le budget 2022.

PMV fait passer au vote.

Le budget 2022 tel que présenté est accepté à l'unanimité

PMV remercie tous les membres de la Cogest, M. Joël Germanier, le Président Cottagnoud et autres personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

6. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2023-2026

OC prend la parole et fait une présentation du plan financier 2023-2026. Il n'y pas à être validé par le CG.
Voir enregistrement du plénum.

7. RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ 2021-2024 (2^{ÈME} LECTURE)

MESSAGE DU BUREAU

Vote du règlement et vote de l'annexe 1 du règlement. Article 6 du RCO le bureau du conseil général a été institué en commission extraordinaire. Les travaux ont été dirigés par FF. Chaque membre de la commission a pu intervenir

Tous les groupes entrent en matière.

FF nous avons incorporé les derniers amendements qui ont été accepté par le dernier plénum et les remarques de HMC par rapport au pluriel.

XB dit qu'il faudrait prévoir un petit article pour les discussions transitoires.

FF dit que la commission a abordé ce sujet au niveau du bureau pour les postulats et motions écrites qui sont pendantes au moment du changement de règlement. Nous avons décidé de régler cela par le biais d'une directive du bureau vu qu'il n'y a pas beaucoup de sujets qui sont concernés. Si le règlement est accepté aujourd'hui, nous allons élaborer une directive dans les plus brefs délais au niveau du bureau pour que le CM soit au courant dans les plus brefs délais.

PMV, chacun a eu le temps de relire notre règlement du CG vu que nous sommes en 2^{ème} lecture. Il reprend le RCG chapitre par chapitre.

VOTE

Vote pour le règlement tel que proposé

Le règlement du Conseil Général est accepté à l'unanimité

L'entrée en matière pour l'annexe 1 du règlement est accepté par tous les groupes

Vote pour l'annexe 1 du règlement

L'annexe 1 du règlement est acceptée à 26 voix et 1 abstention

8. OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT D'UN MONTANT BRUT, SOIT AVANT SUBVENTION CANTONALE DE FR. 3'521'790. — TTC EN LIEN AVEC LE PROJET D'EXTENSION DU CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Pas de remarques

RAPPORT DE LA COGEST

XB Voir annexe 4

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée. Tous les groupes entrent en matière.

VOTE

L'octroi d'un crédit d'engagement d'un montant brut, soit avant subvention, de Fr. 3'521'790. — TTC en lien avec le projet d'extension du centre scolaire des Plantys est accepté par 25 voix et 3 abstentions

9. POSTULAT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE AV SUR LA BIODIVERSITÉ

PRÉSENTATION

XB présente le postulat

DISCUSSION

DR, la zone de dépose actuelle est trop petite. Il n'y a pas suffisamment de places de parc pour les enseignants, encore moins pour les 9 enseignants qui viendront s'ajouter. De plus, des privés se servent du parking actuel pour leurs véhicules et à l'année. Il n'est pas non plus envisageable de continuer à se servir à moitié de terrain privé pour la dépose.

Pascal Moos (PM) rejoint DR et dit que le groupe DC rejette l'amendement

MR parle de la sécurité des enfants qui circuleraient sur une zone de dépose prévue à cet effet au lieu d'une bande de terre en bordure d'une route tel qu'actuellement.

XB relève que la fibre écologique des DC et LR a vite disparu et que la zone agricole est intouchable.

SP dit qu'on est aussi conscient qu'il faut de la diversité. Il est un peu tôt pour en parler. Attendons de voir comment on peut conjuguer la circulation et peut-être qu'on pourra y mettre de la biodiversité

VOTE

Tous les groupes entrent en matière

Le postulat déposé par le groupe AV sur la biodiversité est rejeté par 18 voix contre 9 et 1 abstention

10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE AV SUR L'ÉNERGIE

PRÉSENTATION

Raphaël Roh (RR) présente longuement son postulat. Voir annexe 5

DISCUSSION

Les groupes entrent en matière.

Vote

Le postulat déposé par le groupe AV sur l'énergie est accepté par 19 voix contre 1 et 8 abstentions

11. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

LM n'oubliez pas qu'il y a Noël au village samedi 18 et soirée concert des fanfares, sous réserve des nouvelles directives du CF

FB parle de l'énergie, camp de ski. Commission informatique

SP parle des TP lutte contre le gel par aspersion dans la zone du Botza. Le projet est enterré définitivement par manque d'eau malgré tous les sondages.

DK l'agrandissement de Bresse arrive à son terme et dans les délais. Il se réjouit de la nouvelle embauche au service des constructions qui sont sous l'eau.

OC ne prend plus la parole

PF rubrique 8500.5290.00, demande ce qu'est la rubrique monnaie locale. C'est la création d'une monnaie locale qui permet de remettre des bons pour soutenir des personnes locales.

DR demande où en est la question écrite concernant l'augmentation de salaire du CM.

PMV va contrôler. OC dit que si cela a été transmis, ce sera traité dans les temps.

PMV, les président des commissions doivent transmettre les frais et heures 2021 à MRR.

L'association des présidents des Conseils généraux du Valais fonctionnent à plein.

La sortie du CG de 2022 sera communiquée en début 2022 avec des inscriptions fermes pour participer.

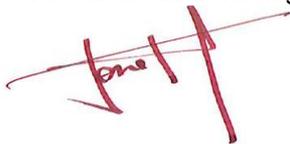
12. DIVERS

Non abordé.

Le Président PMV clôt la séance à 23h22

Ainsi fait à Vétroz, le 27 mai 2022

PIERRE-MICHEL VENETZ
Président du Conseil général



MONIQUE ROH-RODUIT
Secrétaire du Conseil général

